

CONSEIL DE VILLE

**Séance du 29 juin 2023, à 19.30 h,
à l'Hôtel de ville
(Salle du Conseil de ville, 2^e étage).**

Le Conseil de ville a été régulièrement convoqué par affichage public à l'Hôtel de ville, par insertion dans le Journal officiel du Jura n° 22 du jeudi 15 juin 2023, ainsi que par l'envoi à chaque conseillère et conseiller de ville de l'ordre du jour de la séance et annexes (art. 21 du ROAC et 4 du RCV).

1. Communications.
2. Informations du Conseil municipal.
3. Procès-verbal de la séance du 25 mai 2023.
4. Questions orales.
5. Réponse à l'interpellation intitulée « Combien de médecins de premier recours à Porrentruy dans les 5 ans ? » (n° 1227) (PCSI).
6. Développement de l'interpellation intitulée « Trains rapides à Porrentruy : des précisions ! » (n° 1239) (PS-Les Verts).
7. Réponse à la question écrite intitulée « La braderie, quel avenir pour les sociétés locales ? » (n° 1229) (PLR).
8. Réponse à la question écrite intitulée « Définition des taux d'intérêt dans la projection des charges lors d'un investissement » (n° 1234) (PDC-JDC).
9. Réponse à la question écrite intitulée « La Commune se prépare-t-elle à l'éventualité d'une pénurie d'énergie durant l'hiver 2023-2024 ? » (n° 1242) (PS-Les Verts).
10. Traitement du postulat intitulé « Des informations claires à proximité des chantiers en ville » (n° 1243) (PS-Les Verts).
11. a) Ratifier les dépassements de crédits budgétaires pour 2022.
b) Accepter les comptes de l'Administration communale 2022.
12. Divers.

Mme Sandra Nobs, présidente du Conseil de ville, dirige les débats.
Le procès-verbal est tenu par M. Denis Sautebin, secrétaire du Conseil de ville.

Sont excusés pour le PDC :

M. François Schaffter - remplacé par M. Hervé Eggenschwiller.
M. Patrick Monin - remplacé par Mme Christelle Lapaire-Boinay.

Est excusé pour le PLR :

M. Johan Perrin - remplacé par M. Philippe Piegay.

Sont excusés pour le PS-Les Verts :

Mme Tiffany Meyer - remplacée par M. Jean-Marc Heusler.
M. Tom Cerf - remplacé par Mme Clara Loichat.

Est excusé pour le PCSI :

M. Angelo Casarano - remplacé par M. Raphaël Richard.

Sont présents pour le Conseil de ville :

Mmes Jacqueline Etique, Stéphanie Froté, Magali Gast, Vitoria Gigon, Elodie Gschwind, Christelle Lapaire-Boinay, Clara Loichat, Mélanie Iseli-Theurillat, Sandra Nobs, Lisa Raval, Laure Roy, Charlène Theurillat, Gladys Udry Léchenne, Virginie Vico-Cerf.

MM. Thierry Berthoud, Xavier Brunner, Guillaume Cadario, Julien Cattin, Pierre-Olivier Cattin, Claudio Cordone, René Dosch, Hervé Eggenschwiller, Pierluigi Fedele, Xavier Frainier, Cyril Friche, Joël Godat, Matthieu Hays, Jean-Marc Heusler, Baptiste Laville, Vadim Mahon, Didier Nicoulin, Philippe Piegay, Sébastien Piquerez, Nathan Rebetez, Raphaël Richard, Thomas Schaffter, Gabriel Schenk, Thierry Simon, Stéphane Theurillat, Yves Voisard, Bryan Zola.

Sont présents pour le Conseil municipal :

M. le Maire Philippe Eggertswyler, Mmes Chantal Gerber et Anne Roy, MM. Gilles Coullery, Manuel Godinat, Julien Parietti, Alain Theilkaes, François Valley, chancelier, François Biedermann, caissier municipal.

Mme la Présidente ouvre la quatrième séance de l'année 2023. Elle ajoute que l'ordre du jour du Conseil de ville ayant été publié dans le Journal officiel dans les délais, le Conseil de ville peut délibérer valablement.

Mme Elodie Gschwind et M. Bryan Zola fonctionnent comme scrutateurs.

Ordre du jour

La parole n'est pas utilisée.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent l'ordre du jour à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

1. Communications.

Mme la Présidente donne lecture de la réponse des CFF à la résolution interpartis intitulée « Nouvel horaire CFF : une proposition qui déraile ». Elle ajoute que, Mme Vitoria Gigon quittant la Commune au 1^{er} juillet 2023, Mme Clara Loichat devient Conseillère de ville titulaire et Mme Renée Rebetez devient suppléante. Elle donne encore lecture de la résolution intitulée « Soutien à la police municipale » et la fait passer dans les rangs pour signature.

2. Informations du Conseil municipal.

M. Gilles Coullery indique qu'un feu d'artifice d'environ 10 minutes sera effectué lors de la fête nationale, le 1^{er} août, à la ferme Roy.

M. Manuel Godinat signale que le bâtiment Pierre-Péquignat 22 a été loué, sur le long terme, à l'AJAM.

Procès-verbal de la séance du 25 mai 2023.

La parole n'est pas utilisée.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville approuvent ce procès-verbal à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

4. Questions orales.

Mme Stéphanie Froté demande où en est le projet du Banné, notamment concernant l'accrobranches, qu'en est-il des oppositions et quelles sont encore les sociétés effectivement intéressées ?

M. Manuel Godinat répond qu'il y a toute une série d'oppositions à ce projet. Il ajoute que la procédure est en cours. La prochaine étape sera les séances de conciliation sous l'égide du Canton car la Commune est propriétaire du terrain. Ces séances auront lieu en août et septembre. Cependant, il y a une véritable volonté d'aller de l'avant avec le Jura Bike Parc, le Parc Aventures et le Rugby club. Pour l'heure, le Conseil municipal aimerait concrétiser au plus vite ces projets.

Mme Stéphanie Froté se déclare satisfaite.

Mme Gladys Udry Léchenne souhaite savoir si le Conseil municipal est informé de la situation délicate à la piscine municipale et s'il compte prendre des mesures afin de pallier aux incivilités, aux grands manquements aux usages basiques en matière d'hygiène et à une insécurité grandissante autour des bassins ?

M. Manuel Godinat répond que le Conseil municipal est pleinement conscient de la situation. Le Conseil municipal et le SIDP ont eu des discussions afin d'étudier les mesures à mettre en place pour éviter que la situation ne se dégrade. Lundi prochain, différentes mesures seront proposées au Conseil municipal pour empêcher au mieux toute incivilité.

Mme Gladys Udry Léchenne se déclare satisfaite.

Relevant que le tronçon entre la pharmacie « BENU » et le centre Esplanade, notamment à cause des travaux, n'est pas sécurisé pour les piétons, M. René Dosch demande quelles mesures le Conseil municipal pense prendre pour protéger les piétons dans les zones dangereuses de chantiers ?

Mme Chantal Gerber confirme que les travaux actuels rendent l'accès difficile à certaines rues. Elle ajoute que la sécurité de ces chantiers doit être assurée par les entreprises, selon les conventions signées avec ces dernières. Concernant la zone de rencontre entre le centre Esplanade et la librairie le Pays, les piétons ont la priorité. Il appartient aux usagers de la route de faire attention aux piétons. Toutefois, Mme Gerber constate effectivement que la situation est un peu confuse en raison de ces travaux ; elle en est désolée.

M. René Dosch se déclare partiellement satisfait.

Relevant les travaux effectués par l'entreprise BKW à la route de Belfort, M. Gabriel Schenk souhaite savoir si le Conseil municipal mène une réflexion lorsqu'il s'agit de remplacer des luminaires sur un tronçon de route du territoire communal ?

Mme Chantal Gerber répond que la Commune s'entretient avec le service des infrastructures du Canton pour définir si cet éclairage doit subsister à la route de Belfort. Elle ajoute que, dans des zones d'habitations, les luminaires doivent répondre à la présence de citoyens. Concernant le changement de luminaires, il arrive parfois que leur emplacement soit discuté vu qu'aujourd'hui les hauteurs peuvent changer en fonction de l'usage du quartier et de la route qui y donne accès. Le service UEI pourra compléter cette réponse si nécessaire.

M. Gabriel Schenk se déclare partiellement satisfait.

Concernant les plantes invasives et notamment la « Sénéçon Jacobée », Mme Laure Roy demande si la Commune a reçu des informations de l'office de l'environnement et si elle compte entreprendre des mesures d'éradication du Sénéçon Jacobée afin de protéger les animaux de rente ?

M. Manuel Godinat n'a pas la réponse mais se renseignera et donnera une communication lors du prochain Conseil de ville.

Mme Laure Roy se déclare partiellement satisfaite.

Concernant l'information transmise par le SIDP aux communes qui invite ces dernières à une utilisation rationnelle de l'eau, M. Joël Godat demande quelle est la situation des réserves en eau potable dans la Commune de Porrentruy ?

Mme Chantal Gerber répond que la situation actuelle en réserve d'eau est la même que l'année passée à la même période. Cependant, la Commune de Porrentruy porte une attention particulière à ses ressources en eau. Il n'est pas impossible, suivant l'évolution de la situation, que les autorités demandent prochainement aux

habitants d'être encore plus précautionneux par rapport à l'utilisation de l'eau. Mme Gerber rappelle que Porrentruy n'a jamais eu de problème d'alimentation en eau.

M. Joël Godat se déclare satisfait.

Mme Elodie Gschwind demande comment la Commune est organisée pour l'entretien des alentours du stade du Tirage car il arrive souvent que l'herbe ne soit pas fauchée autour du terrain ?

M. Manuel Godinat rappelle que cet entretien est effectué par la voirie. Dans une année, le chef de la voirie part à la retraite et le Conseil municipal souhaite profiter de son départ pour revoir le tournus actuel et avoir une meilleure vue d'ensemble. Aujourd'hui, la voirie travaille un tout petit peu à l'ancienne. Dans ce cadre-là, M. Godinat souhaite pouvoir donner prochainement une réponse complète. Aujourd'hui, il ne connaît pas la fréquence de l'entretien du stade du Tirage, il va se renseigner et donnera un retour.

Mme Elodie Gschwind se déclare satisfaite.

5. Réponse à l'interpellation intitulée « Combien de médecins de premier recours à Porrentruy dans les 5 ans ? » (n° 1227) (PCSI).

Pour le groupe PCSI, M. Pierre-Olivier Cattin se déclare satisfait.

M. Philippe Eggertswyler confirme la réponse du Conseil municipal et rappelle que l'exécutif est attentif à cette promotion médicale et que les autorités se mettent à disposition pour faciliter le processus d'installation de médecins à Porrentruy.

6. Développement de l'interpellation intitulée « Trains rapides à Porrentruy : des précisions ! » (n° 1239) (PS-Les Verts).

Pour le groupe PS-Les Verts, M. Baptiste Laville développe l'interpellation intitulée « Trains rapides à Porrentruy : des précisions ! ». Il souhaiterait notamment savoir si le district de Porrentruy ne devrait pas disposer d'un groupe d'influence pour mieux défendre politiquement l'axe ferroviaire Belfort-Porrentruy-Delémont et si la réintroduction de trains rapides est à l'ordre du jour ?

M. le Maire Philippe Eggertswyler répond que le Conseil municipal et le Conseil de ville, comme d'autres villes suisses, ont réagi au nouvel horaire CFF. Il ajoute que Porrentruy a adhéré, il y a deux semaines, à l'association Arc Express. Cette association entretient des contacts étroits avec les CJ et les CFF. Des projets commencent à émerger sur l'idée d'avoir un train jurassien rapide entre Porrentruy et Chaux-de-Fonds. Des réflexions importantes sont menées actuellement au niveau d'Arc Express, de la Municipalité et du SIDP. Pour Arc Express, la ligne Bonfol-Porrentruy mérite d'être défendue malgré un taux de fréquentation qui n'est pas assez élevé. Pour M. Eggertswyler, un train express entre Porrentruy et Delémont est important et le Conseil municipal fera tout son possible pour obtenir cette liaison afin de rendre la région attractive.

M. Baptiste Laville se déclare partiellement satisfait.

7. Réponse à la question écrite intitulée « La braderie, quel avenir pour les sociétés locales ? » (n° 1229) (PLR).

Pour le groupe PLR, M. Thierry Simon se déclare satisfait.

8. Réponse à la question écrite intitulée « Définition des taux d'intérêt dans la projection des charges lors d'un investissement » (n° 1234) (PDC-JDC).

Pour le groupe PDC-JDC, M. Stéphane Theurillat se déclare satisfait.

9. Réponse à la question écrite intitulée « La Commune se prépare-t-elle à l'éventualité d'une pénurie d'énergie durant l'hiver 2023-2024 ? » (n° 1242) (PS-Les Verts).

Pour le groupe PS-Les Verts, Mme Lisa Raval se déclare satisfaite.

10. Traitement du postulat intitulé « Des informations claires à proximité des chantiers en ville » (n° 1243) (PS-Les Verts).

Mme Clara Loichat détaille le postulat intitulé « Des informations claires à proximité des chantiers en ville » qui demande d'étudier la faisabilité d'installer des informations à proximités des importants et nombreux chantiers en

cours. Elle invite le Conseil de ville à soutenir ce postulat.

Mme Chantal Gerber complète le rapport du Conseil municipal et propose au législatif d'accepter ce postulat.

M. Thierry Berthoud indique que le groupe PLR laissera la liberté de vote à ses membres.

M. Cyril Friche mentionne que le groupe PDC-JDC soutiendra à l'unanimité le postulat.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent le postulat intitulé « Des informations claires à proximité des chantiers en ville » à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

11. a) Ratifier les dépassements de crédits budgétaires pour 2022.

b) Accepter les comptes de l'Administration communale 2022.

ENTREE EN MATIERE

M. Alain Theilkaes présente les comptes 2022 qui affichent un déficit de CHF412'328.29 alors que le budget 2022 prévoyait une perte de CHF 1'430'882.-. Il demande au Conseil de ville d'accepter ces comptes et de ratifier les dépassements de crédits budgétaires.

Mme Gladys Udry Léchenne indique que le groupe PCSI acceptera les dépassements de crédits budgétaires et les comptes 2022.

M. Philippe Piegay signale que le groupe PLR approuvera les dépassements de crédits budgétaires et les comptes 2022.

M. Sébastien Piquerez mentionne que le groupe PDC-JDC acceptera unanimement les dépassements de crédits budgétaires et les comptes 2022.

M. Pierluigi Fedele annonce que le groupe PS-Les Verts acceptera aussi les dépassements de crédits budgétaires et les comptes 2022.

Pour M. Stéphane Theurillat, la dette est problématique lorsqu'elle ne permet plus à une commune d'obtenir des emprunts auprès des banques.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent l'entrée en matière à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

FOND DU SUJET

a) Ratifier les dépassements de crédits budgétaires pour 2022.

La parole n'est pas demandée.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville ratifient les dépassements de crédits budgétaires pour 2022 à l'unanimité.

b) Accepter les comptes de l'Administration communale 2022

Page 22, CM 195 : Piscine, mise en conformité selon dem. SCAV et ECA

Mme Elodie Gschwind demande en quoi consiste cette mise en conformité deux ans après la rénovation de la piscine ?

M. le Maire Philippe Eggertswyler répond qu'un liner a été installé dans le bassin du plongoir. Ce liner n'avait pas été prévu lors de la construction de la piscine. Pour faire des économies, il avait été décidé de ne pas poser de liner mais, au vu de l'usure du béton, il a fallu en poser un.

M. Alain Theilkaes répond que ce montant correspond à divers travaux, soit l'aération pour le local de chloration, le remplacement d'éléments corrodés, une barrière fixe du côté du tennis, un liner dans le bassin du plongoir, etc.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent les comptes 2022 de l'Administration communale à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

12. Divers.

Mme la Présidente signale que 2 textes ont été déposés ce soir.

Traitement de la résolution intitulée « Soutien à la police municipale » (Interpartis).

M. Matthieu Hays complète le texte déposé et demande au Conseil de ville de soutenir cette résolution.

M. Thierry Berthoud signale que le groupe PLR laissera la liberté de vote à ses membres.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent la résolution interpartis intitulée « Soutien à la police municipale » à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

La parole n'étant plus utilisée, Mme la Présidente lève la séance. Il est 21.05 heures.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE
Le secrétaire : La présidente :


D. Sautebin

S. Nobs
